

# ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Paul Lez Durance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants ;

Vu l'organisation du Noël des enfants le 17 décembre 2022 par la commune avec de nombreuses activités sur tout l'espace de la Place Jean Santini ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de régler la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des personnes, la présence des spectateurs, des usagers et des riverains ;

## ARRETE

### Article 1 :

La mairie de Saint Paul Lez Durance est autorisée à organiser le NOEL DES ENFANTS le Samedi 17 Décembre 2022 et occuper tout le domaine public de la Place Jean Santini (mise en place de 3 chalets, mise en place de l'estrade, mise en place de braséros sur le domaine public...).

### Article 2 :

Pour la manifestation, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits :

**A partir du VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 à 17 h 00 jusqu'au SAMEDI 17 DECEMBRE 2022 à 21 h 00**

- Place Jean Santini
- En haut de la place devant l'école
- Rue des Ecoles (sauf riverains)
- Rue Derrière le Four (accès interdit par la place)

**Article 3 :** Des panneaux, affiches et barrières seront mis en place pour signaler cette interdiction.

**Tout véhicule en stationnement gênant sur le périmètre de la manifestation aux dates indiquées fera l'objet d'une verbalisation ainsi que d'une mise en fourrière immédiate conformément à l'article R. 417-10 du Code de la Route.**

**Article 5 :** Monsieur le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance le 14/12/2022.

**Dominique COURRIAS**

Adjoint délégué

Le Maire,

Romain BUCHAUT



**Objet :**

**REGLEMENTATION  
CIRCULATION  
ET  
STATIONNEMENT**

**NOEL DES  
ENFANTS  
2022**

**N° 309/2022**